

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 novembre 2023

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. SOULARD Alain.

Etaient excusés : M. PLET Olivier, M. CAPS David.

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ajoute un ordre du jour, point numéro 10 : Choix des entreprises 2ème phase voirie lotissement Chênes verts

1. Déclaration d'intention d'aliéner 11 rue Valoré B182

Vu la délibération du conseil communautaire du 04 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain et déléguant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres ;

Considérant le courrier reçu en Mairie le 06 novembre 2023 concernant une demande de déclaration d'intention d'aliéner dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré B 182 situé 11 rue Valoré à Charchigné, classé en zone UA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De ne pas préempter sur l'immeuble cadastré B 182
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

2. Indemnités de stage Inès LEROY

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Inès LEROY a réalisé un stage de quatre jours au centre de loisirs et quatre jours à la mairie. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser la somme de 120 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Inès LEROY suite à sa motivation et l'aide apportée à l'animation du centre de loisirs et à la mairie.

- ❖ de charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

3. Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Boutin Marine institutrice de la classe CE/CM et directrice de l'école Marlène Jobert, souhaite partir en classe de mer en avril. Celle-ci a donc sollicité la mairie pour obtenir une subvention. Monsieur le Maire indique qu'une subvention exceptionnelle pour les voyages est prévu tous les quatre ans afin que chaque élève parte une fois dans sa scolarité. La dernière subvention a été versé en 2022, pour l'année 2020 (voyage reporté à cause du COVID). Le maire propose de verser une subvention de 2000 euros pour le voyage en 2024, il précise que la prochaine subvention sera versée en 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 pour et 1 abstention, décide :

- ❖ De verser une subvention de 2000 euros
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4. Maitre d'œuvre 1 rue de la Bruyère

Monsieur Soulard Alain indique avoir reçu 3 devis pour la maitrise d'œuvre pour la maison du 1 rue de la Bruyère. Un devis d'un maitre d'œuvre qui n'est pas architecte, il devrait donc sous-traiter certaines tâches, il n'est donc pas retenu. Le choix se porte entre Monsieur Mahareaux Jean Jacques à Villaine la Juhuel et Monsieur Cheruau à Laval. Monsieur Maharaux propose un devis à 20790 euros quant à Monsieur Chereau le devis d'élève à 23887 euros. Au vu du prix et de la proximité de Monsieur Maharaux, Monsieur le Maire propose de le choisir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De retenir Monsieur Mahareaux pour la maitrise d'œuvre du 1 rue de la Bruyère
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondante.

5. Achat équipement salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au conseil que le four de la salle des fêtes est compliqué à allumer, que la cuve de gaz est bientôt vide, c'est donc le moment de réfléchir à changer ou pas de matériel. Un devis à été demandé auprès EMB le fournisseur de ce type de matériel dans la commune. Il propose un four ainsi que deux bruleurs et tout le matériel pour l'installation pour un total de 7306 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ D'acheter un four et deux bruleurs ainsi que tout le matériel nécessaire à l'installation et un four pour la cantine.
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondante.

6. Décision modificative n°2 budget principal

Monsieur le Maire indique que pour régulariser une écriture de l'exercice précédent, il convient d'apporter les modifications suivantes au budget :

- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
022 Dépenses imprévues	- 5 085.33		0,00
6228 Divers	- 1 000.00		
673 Titre annulé	+6 085.33		
TOTAL D.M. n°2	0,00	TOTAL D.M. n°2	0,00
BUDGET PRIMITIF	1 106 068.66	BUDGET PRIMITIF	1 106 068.66
BUDGET PRIMITIF+ DM	1 106 068.66	BUDGET PRIMITIF+ DM	1 106 068.66

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ❖ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°2.
- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondant.

7. Décision modificative n°2 budget de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire indique que pour comptabiliser les amortissements de l'année, il convient d'apporter la modification suivante au budget :

- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
		021 Virement section fonctionnement	- 1 000 €
		28156/040 Matériel spécifique	+ 1 000 €
TOTAL D.M. n°1	0.00 €	TOTAL D.M. n°1	0.00 €
BUDGET PRIMITIF	339 194.54 €	BUDGET PRIMITIF	339 194.54 €
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	339 194.54 €	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	339 194.54 €

- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
023 Virement section d'investissement 6811/042 Amortissements	- 1 000 € + 1 000 €		
TOTAL D.M. n°1	0.00 €	TOTAL D.M. n°1	0.00 €
BUDGET PRIMITIF	511 648.00 €	BUDGET PRIMITIF	511 648.00 €
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	511 648.00 €	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	511 648.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ❖ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°2.
- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

8. Décision modificative n°1 budget lotissement les Chênes Verts

Monsieur le Maire indique que pour constater le stock final du lotissement, il convient d'apporter la modification suivante au budget :

- **BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES VERTS**
- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
168741 Communes 3355/040 Travaux	- 11 264.33 + 11 264.33		0,00
TOTAL D.M. n°1	0,00	TOTAL D.M. n°1	0,00
BUDGET PRIMITIF	154 362.61	BUDGET PRIMITIF	154 362.61
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	154 362.61	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	154 362.61

- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
		7552 Prise en charge commune	- 10 383.28
		7588 Produits divers	- 5.00
		7133/042 Variation stock	+ 11 264.33
TOTAL D.M. n°1	0,00	TOTAL D.M. n°1	876.05
BUDGET PRIMITIF	158 809.36	BUDGET PRIMITIF	158 809.36
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	158 809.36	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	159 685.41

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ❖ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°1.
- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

9. Rupture contrat Monsieur LEBERT Christophe

Monsieur le Maire explique au conseil municipal son mécontentement face à l'architecte choisi, il explique qu'il n'est pas à la hauteur de la demande, de plus ses honoraires qui étaient de 27600 € HT sur l'acte d'engagement s'élèvent aujourd'hui à 42598.50 € HT. Il indique aux conseillers avoir saisi la juriste de l'AMF afin de savoir s'il pouvait rompre le contrat de Monsieur Lebert Christophe dans l'attente de la décision, il souhaite connaître l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De rompre le contrat si l'AMF confirme nos droits et de continuer le chantier sans architecte
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondante

10. Choix des entreprises 2^{ème} phase voirie lotissement Chênes verts

Monsieur le Maire explique qu'il va falloir commencer la 2^{ème} phase des travaux de voirie du lotissement des chênes Verts, mais malheureusement l'entreprise a qui le marché avait été alloué a déposé le bilan, il faut donc en choisir une nouvelle. Des demandes de devis ont été envoyé aux entreprises qui n'avaient pas été retenues lors de la passation du marché, voici leurs réponses (cf. tableau).

Prix initial : 69 530.00 € HT soit 83 436.00 € TTC

Entreprise	STPO	CHAPRON	PIGEON
Prix HT	89 833.88 €	77 352.60 €	99 673 .01 €
TVA	17 966.78 €	15 470.52 €	19 934.60 €
Prix TTC	107 800.66 €	92 823.12 €	119 607.61 €

Le Conseil Municipal, après l'analyse des devis et du tableau comparatif des prix et en avoir délibéré :

- ❖ Approuve à l'unanimité, de choisir l'entreprise CHAPRON.
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondante.

11. Subvention terre en fête

Monsieur le Maire indique que les jeunes agriculteurs sont venus le solliciter pour obtenir une subvention pour Terre en Fête qui se déroulera cette année à Champéon (donc dans le même canton que Charchigné) le week-end du 17 août 2024. Une subvention de 100 € est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 5 voix pour et 2 contre :

- ❖ De verser une subvention de 100 € aux jeunes agriculteurs pour l'organisation de Terre en fête
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondante

*** Affaire logements :**

Madame Dutertre Clarisse responsable logement, informe le conseil qu'une visite d'un logement est prévue avec la PMI afin de voir si le projet MAM est viable dans ce logement.

*** Affaires scolaires et animation jeunesse :**

Monsieur Soulard indique qu'un nouveau PC a été acheté pour le futur agent qui arrive au centre de loisirs pour un montant de 1600 €, ainsi que deux chaises de bureau pour un montant de 350 €.

Madame Guérault Jessica indique que le conseil de classe s'est très bien passé, les effectifs de l'école pour cette année sont de 47 élèves sur 3 classes et que les prévisions pour l'année prochaine sont de 45 élèves sur deux classes, sauf si de nouveaux enfants arrivent sur la commune.

Un devis pour un spectacle de magie à été demandé par le centre de loisirs pour les vacances de février, il s'élève à 850 €, il sera appliqué le tarif petite sortie aux familles.

*** Affaires rurales et agricoles :**

L'entreprise Forveille doit bientôt intervenir pour les chemins.

*** Divers :**

Le repas du CCAS s'est très bien passé, les convives étaient ravis. Certaines personnes ayant une maison secondaire sur Charchigné souhaiterait être conviés à ce repas.

Suite à une dégradation le poteau incendie au lieu-dit Landepied a été changé par les agents technique.

Une réunion pour le contrôle des listes électorale est prévue le mercredi 29 novembre 2023 à 18h00.

Monsieur le Maire informe qu'une prime pouvoir d'achat pour les agents est disponible, elle n'est pas obligatoire, les conseillers ont demandé à monsieur le Maire pour la prochaine séance de connaître qui serait concerné.

Monsieur le Maire clos la séance à 23 H 00

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 12 décembre 2023 à 20h 00

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE

GUÉRAULT Jessica	GERAULT Didier	DUTERTRE Clarisse
BOUSSELET Isabelle	SALLARD Mickaël	SOULARD Alain

La séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en date
du 11 novembre 2023

N° délibération	Thème	Objet de la délibération	page du registre
